



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_48
id. 1697

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSÉ), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING).

Sont absents :

Monsieur DEPRINCE, Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'énergie est à la base du développement économique. Depuis 60 ans, la consommation d'énergie primaire mondiale augmente, avec une forte croissance de la

consommation d'énergies fossiles. Actuellement, 80 % de l'énergie primaire, gaz, charbon, pétrole dans le monde est d'origine fossile.

Les enjeux liés à la consommation exponentielle d'énergie fossile sont doubles :

- la ressource d'énergies fossiles est limitée et l'augmentation du prix de l'énergie fragilise l'économie locale,
- les énergies fossiles sont de gros émetteurs de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

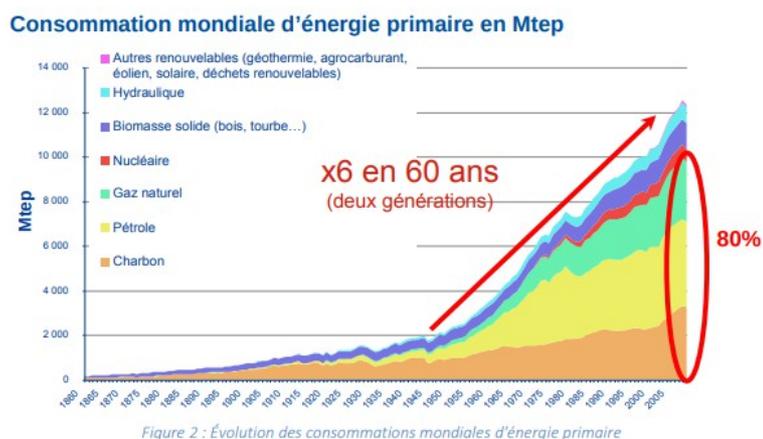


Figure 2 : Évolution des consommations mondiales d'énergie primaire

source : extrait du bilan Gaz à effet de serre 2017 de Tarn et Garonne

Le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 20 mars 2023 confirme les constats antérieurs : le réchauffement climatique mondial dû aux activités humaines, est un fait établi, qui rend la décennie 2011-2020 la plus chaude depuis environ 125 000 ans. L'humanité émet chaque année davantage de gaz à effet de serre.

Le réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie (RECO) indique que le réchauffement moyen en Occitanie est aujourd'hui estimé à 1,8 °C et que le climat de l'Occitanie continuera à évoluer plus rapidement que la moyenne planétaire, au moins jusqu'en 2050. Par rapport à 1901-1920, le climat de 2025-2044 pourrait être plus chaud de 2,3 à 2,7 °C.

Pour conserver une planète habitable pour toutes et tous, les scientifiques indiquent qu'il reste un peu moins de 3 ans pour inverser la trajectoire de la courbe des émissions de gaz à effet de serre. Face à cette urgence climatique avérée, le GIEC explique que le coût de l'inaction est plus élevé que celui de l'action. Aussi, il demande de prendre des mesures immédiates, et dans tous les secteurs, puisque des solutions existent encore.

Du protocole de Kyoto en 1997 à la loi climat et résilience d'août 2021, plusieurs lois structurantes ont affiné les objectifs et les modalités d'action que les collectivités locales peuvent prendre selon leurs compétences et leurs moyens.

Pour lutter contre le changement climatique, la France s'est engagée depuis 2015 dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Cette stratégie est la feuille de route qui vise la neutralité carbone du pays d'ici à 2050. Elle implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

De son côté, la Région Occitanie a pour ambition d'être la première région d'Europe à énergie positive : en 2050, elle produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera.

Une partie de la population et en particulier les jeunes générations du Tarn-et-Garonne ont déjà saisi la mesure des enjeux climatiques et sont préoccupés par le maintien d'un avenir viable sur le territoire départemental. Ils interrogent les décideurs sur les actions mises en place pour répondre à l'urgence climatique.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, le Département du Tarn-et-Garonne souhaite s'engager dans une feuille de route pour la transition énergétique afin d'anticiper au maximum les risques que le changement climatique fait peser sur le territoire. Cette stratégie de transition énergétique contribuera à renforcer le rôle du Département dans l'aménagement local, social et solidaire.

I - Le contexte énergétique du Tarn et Garonne et principaux enjeux

Le département de Tarn-et-Garonne compte aujourd'hui 262 000 habitants répartis dans 195 communes et 10 intercommunalités. Il s'agit d'un territoire attractif avec un rythme de construction particulièrement soutenu ces dernières années dans la partie sud, sous influence de l'aire métropolitaine de Toulouse. 2 500 habitants supplémentaires s'installent sur le territoire tous les ans.

3 axes de déplacement en direction d'Agen, Brive et Toulouse traversent le département de Tarn et Garonne et lui confèrent une position de nœud stratégique en matière de déplacement routier et ferroviaire.

Sur les 131 300 logements du département 67 % ont été construits avant 1990. *(extrait rapport logement DREAL 2021)*

1 - La consommation et la production d'énergie du département

Pour évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables, une étude a été conduite en 2019. Celle-ci a permis de recueillir les données suivantes qui datent de 2015.

Certains chiffres sont actualisés à 2020 grâce à la base de données TerriSTORY qui, en Occitanie, fournit gratuitement des données mises à jour pour aider les territoires au pilotage de démarches de transition énergétique.

Consommation du Tarn-et-Garonne

Le département de Tarn-et-Garonne consomme 5 100 gigawattheures d'énergie en 2015, soit 20 mégawattheures par habitant du Tarn-et-Garonne. La moyenne française en 2015 était de 24 mégawattheures par habitant.

5100 gigawattheures correspond à l'énergie produite par la centrale nucléaire de Golfech pendant la moitié de l'année, ou par 940 éoliennes, ou par 34 millions de m² de panneaux photovoltaïques en toiture ou à l'énergie nécessaire pour effectuer 2 400 fois le tour de la Terre en voitures essence.

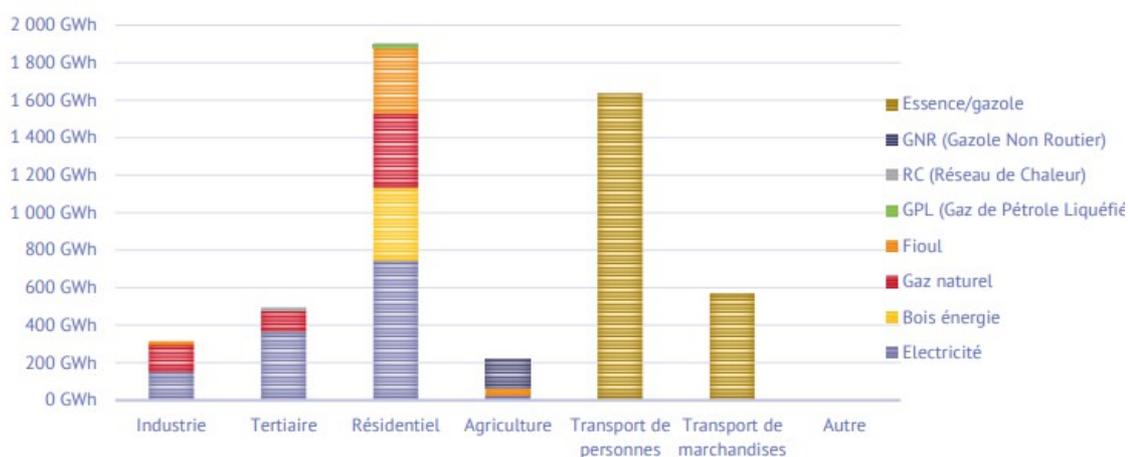


Figure 1 - Etat des lieux des consommations du Tarn-et-Garonne.

Données étude SDE DDT

Les secteurs les plus consommateurs sont le résidentiel (37 %), le transport de personnes (32 %) et le transport de marchandises (11 %).

Les consommations du secteur résidentiel en 2015 s'élèvent à 1 900 gigawattheures et représentent 37 % de la consommation du territoire.

Sur le territoire, 16 % des logements sont chauffés avec du fioul, soit 17 193 foyers. Cette énergie est la plus vulnérable à la hausse des prix du pétrole et la plus émissive en termes de production de gaz à effet de serre.

Près de 50 % des logements ont une consommation 3,5 fois supérieure à un logement basse consommation.

Par ailleurs, le secteur des transports consomme 2 200 gigawattheures et représente 43 % de la consommation du territoire.

Différents modes de déplacement sont utilisés sur le territoire, en majorité le véhicule thermique (82 %).

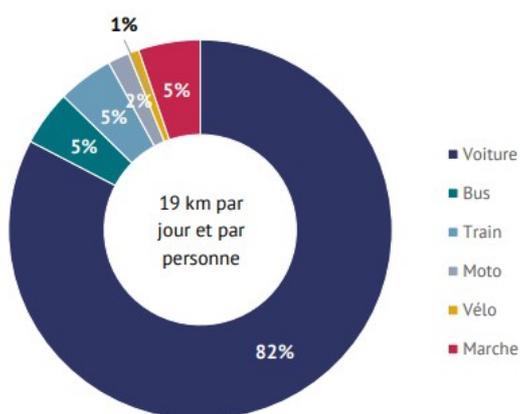


Figure 26 - Répartition des modes de déplacements sur le territoire, 2015.

10 % des utilisateurs (en termes de kilomètres parcourus) se servent également des transports en commun et 6 % utilisent des modes de déplacement doux (vélo et marche à pied).

Production d'énergies renouvelables

En 2020, en Tarn-et-Garonne, 986 gigawattheures d'énergie d'origine renouvelable sont produits.

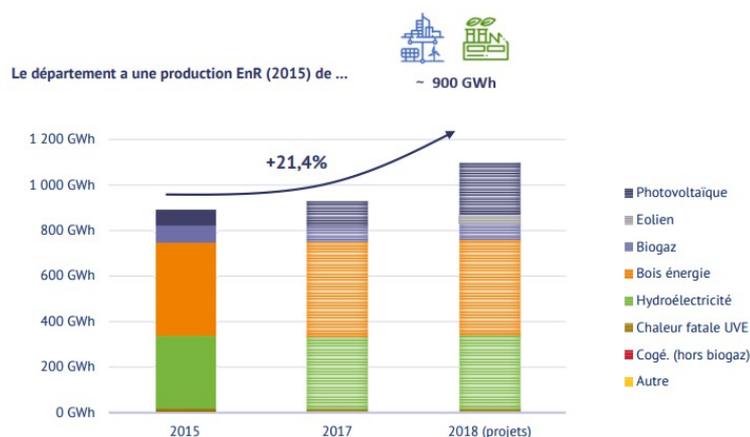


Figure 2 - Etat des lieux de la production actuelle (et en projet) des EnR&R au sein du Tarn-et-Garonne.

4/5^{ème} de cette production est issue des filières bois énergie et hydroélectricité.

Ce niveau de production des énergies renouvelables correspond à 19 % de la consommation d'énergie du territoire en 2020. Depuis 2015, l'augmentation est essentiellement due au développement du photovoltaïque.

2 - Les enjeux énergie-climat du département

Pour répondre aux enjeux de réchauffement climatique, l'étude résumée dans le tableau ci-dessous propose un scénario ambitieux de diminution des consommations d'énergie.

Secteur	Conso. 2015	Potentiel 2050	Gain possible	Objectifs opérationnels du territoire
Agriculture	220 GWh	154 GWh	- 30 %	<ul style="list-style-type: none"> • Actions d'efficacité énergétique sur la totalité des surfaces agricoles utiles.
Transport de personnes	1 636 GWh	506 GWh	- 69 %	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des personnes travaillant sur leur commune de résidence utilise un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture ~ -88 GWh/an • 50% des personnes travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent les transports en commun au lieu de la voiture et les 50% restant le covoiturage ~ -183 GWh/an • Economie énergétique réalisée suite à la généralisation des véhicules consommant 3l/100 km ~ -796 GWh/an • Mise en place de politique d'urbanisme pour éviter des déplacements ~ -64 GWh/an
Fret	571 GWh	286 GWh	- 50 %	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du taux de remplissage des poids lourds.
Résidentiel	1 900 GWh	671 GWh	- 65 %	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité des maisons et des appartements rénovés au niveau BBC ~ -1 030 GWh/an • La totalité de la population sensibilisés aux écogestes ~ -195 GWh/an
Procédés industriels	315 GWh	170 GWh	- 46 %	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction associée à l'écologie industrielle et l'éco-conception.
Tertiaire	495 GWh	212 GWh	- 57%	<ul style="list-style-type: none"> • 2 millions de m² de locaux rénovés au niveau BBC, soit la totalité du parc ~ -34 GWh/an • Sobriété énergétique ~ -250 GWh/an
TOTAL	5 100 GWh	2000 GWh	- 61%	

Pour la rénovation des logements : Si l'ensemble du parc de logement du territoire était au niveau basse consommation, les consommations d'énergie associées au chauffage pourraient diminuer de 65 %.

Pour les déplacements des personnes : les nouvelles pratiques de déplacement : transport en commun, covoiturage, vélo, permettraient de diminuer de 70 % la consommation d'énergie.

Pour le fret : l'amélioration des taux de remplissage des poids lourds permettrait de diminuer de 50 % la consommation.

Pour les énergies renouvelables : le bois énergie, la méthanisation, la géothermie, le photovoltaïque, l'éolien ont un réel potentiel de développement sur le territoire. Le Département peut favoriser le déploiement d'un mix énergétique de production de chaleur et d'électricité et participer au financement des projets pour optimiser les retombées économiques sur le territoire.

3 - Les premiers engagements du Tarn-et-Garonne

La collectivité conduit depuis plusieurs années diverses politiques en faveur de la transition énergétique. Voici la liste des dernières actions conduites qui visent à diminuer, la consommation d'énergie et à développer la production d'énergies renouvelables :

⇒ en matière d'économie d'énergie :

- Soutien financier au « Guichet Renov Occitanie » porté par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, qui apporte un conseil gratuit et indépendant aux habitants sur les travaux de rénovation énergétique,

- Versement du fonds de solidarité (FSL) pour les ménages en précarité énergétique,

- Mise en place du plan de sobriété avec le respect des consignes de températures : 19° C pour le chauffage et 26° C pour la climatisation,

- Rénovations ponctuelles des bâtiments du Département, premiers résultats : le changement et les réglages du système de chauffage de l'hôtel du Département permettent d'obtenir une économie d'énergie de 16 %,

- Projet d'effacement des crêtes des consommations électriques,

- Intégration de critères « transition énergétique » dans les marchés publics.

⇒ en matière d'énergies renouvelables :

- Installation d'une chaufferie bois au collège de Verdun-sur-Garonne en 2022 et au collège de Nègrepelisse en 2023,

- Raccordement de la gendarmerie au réseau de chaleur bois de Lafrançaise,

- Raccordement au réseau de chaleur de Montauban du collège Ingres, du centre technique départemental et de la maison des solidarités, rue du Docteur Labat,

- Participation au pôle énergie renouvelable départemental conduit par la direction départementale des territoires du Tarn-et-Garonne.

⇒ en matière d'aides aux collectivités :

- Le Département apporte également des aides très conséquentes aux collectivités, communes et aux communautés de communes pour des travaux de rénovations ou de constructions neuves,

- Depuis 10 ans, il accompagne le développement de la filière bois en apportant un soutien financier aux collectivités qui construisent des chaufferies bois et en finançant la première plateforme de production de plaquettes bois à Nègrepelisse, portée par le syndicat départemental des déchets.

⇒ **en matière de mobilité :**

- Achats de véhicules électriques, hybrides et de vélos pour les déplacements des agents,
- Création de voies vertes et de véloroutes portées par le Département, au titre du « slow tourisme »,
- Financement des aires de covoiturage et de cheminements doux réalisés par les collectivités locales.

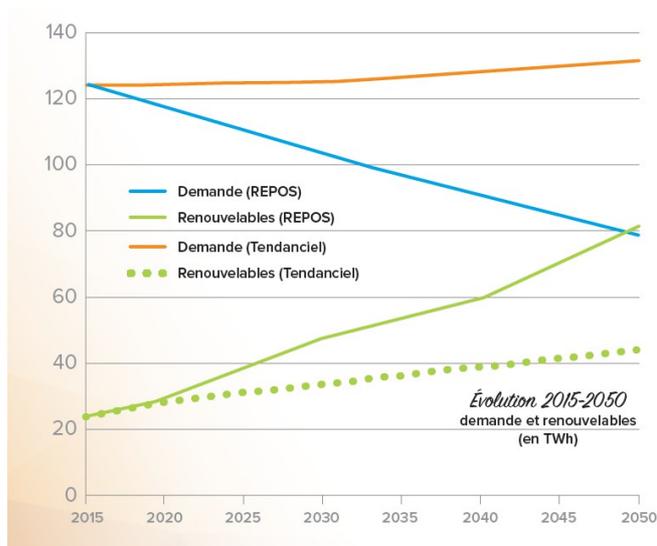
L'ensemble de ces actions mériteraient d'être valorisées puis renforcées à travers une stratégie qui proposera des objectifs chiffrés à atteindre et qui mobilisera l'ensemble des partenaires du territoire, pour amplifier la démarche de transition.

4 - Les objectifs à atteindre

Le Département consomme 5 100 gigawattheures d'énergie toutes énergies confondues chaleur, électricité, carburants.

Il produit 986 gigawattheures d'énergie renouvelable soit 19 % de la consommation d'énergie finale. L'objectif national est d'atteindre avec les énergies renouvelables une couverture de 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030, en déployant un mix énergétique.

En résumé, le Département pourrait, par exemple, diviser par 2 la consommation d'énergie du territoire et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable, pour être autonome en énergie en 2050, tel que cela est défini dans le « scénario région à énergie positive » de la Région Occitanie (REPOS).



Scénario REPOS de la région Occitanie

II - Les orientations de la stratégie transition énergétique portées par le Département de Tarn-et-Garonne

Aujourd'hui, les modes de vie sont basés sur une utilisation massive des énergies fossiles. Le changement climatique et la raréfaction programmée des énergies fossiles s'imposent à la collectivité, et lui demandent de changer fondamentalement, et dès maintenant, ses modes de consommation et sa gestion des énergies.

Pour répondre à cet enjeu majeur, le Département de Tarn-et-Garonne propose de définir sa stratégie de transition énergétique à travers 4 orientations stratégiques :

- 1 - la réduction des consommations d'énergie,
- 2 - la production d'énergies renouvelables,
- 3 - le développement d'une mobilité durable,
- 4 - le soutien aux collectivités,

Les 4 orientations viseront à déployer des actions sur l'ensemble du territoire afin d'entraîner, voire de conforter tous les acteurs dans une dynamique plus vertueuse, et de participer à un développement ambitieux et maîtrisé des énergies.

Les engagements portés annuellement par le Département seront décrits dans des fiches actions et viendront compléter progressivement le plan pluriannuel de transition énergétique.

Les axes opérationnels pour les 4 orientations stratégiques :

Pour chacune des orientations stratégiques, ci-après une première ébauche d'axes opérationnels :

Orientation 1 : la réduction des consommations d'énergie :

- diminuer de 10 % en 2 ans la consommation énergétique du parc de bâtiments du Département, selon les exigences du plan national de sobriété.

Actuellement, le Département gère 159 bâtiments soit 259 800 m².

La question de la consommation énergétique des bâtiments a progressivement évolué pour passer à une obligation de résultats, définie dans le décret dit « tertiaire » issu de la loi du 24 novembre 2018 dite loi ELAN (évolution du logement de l'aménagement et du numérique).

Le décret tertiaire, impose une réduction des consommations de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Pour répondre à ces objectifs de résultats ambitieux, le Département doit définir sa stratégie pour la cinquantaine de bâtiments concernés. Il a l'obligation de suivre les consommations sur la grille Opérat gérée par l'agence de la transition écologique.

- accélérer la rénovation des logements privés, publics et tertiaires sur le territoire.

Orientation 2 : la production des énergies renouvelables :

- étudier la possibilité d'utiliser les énergies renouvelables chaleur et électrique sur le parc de bâtiments du Département,

- définir une stratégie de développement d'un mix énergétique sur le territoire,

- s'impliquer dans le financement des projets d'énergie renouvelable.

Orientation 3 : le développement d'une mobilité durable :

- partager une réflexion sur de nouvelles mobilités : covoiturage, transport en commun, vélo.

Orientation 4 : le soutien aux collectivités :

- créer les conditions d'un développement des études et des travaux qui répondent aux objectifs de la transition énergétique.

Pour accompagner les collectivités à s'engager dans cette nouvelle démarche, le Département propose de renforcer les prestations de Tarn-et-Garonne conseil aux

collectivités. TGCC pourra réaliser 2 journées d'accompagnement complémentaires afin d'étudier des thématiques précises de transition écologique.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le protocole de Kyoto signé le 11 décembre 1997 (convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques),

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique dite loi Elan,

Vu le décret n°2019-771 dit « tertiaire » du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite climat et résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'avis de la 8ème commission : Transition écologique, eau, déchets,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et afin de structurer et de consolider cette feuille de route pour la transition énergétique ainsi que de préciser le contenu des orientations stratégiques, la mise en place d'une commission ad'hoc composée de la commission « transition écologique, eau, déchets » et d'un membre de chacune des 9 autres commissions d'étude ;
- Précise que la commission ad'hoc devra, pour la session consacrée au débat d'orientations budgétaires 2024, développer les 4 axes de travail mentionnés dans la présente délibération et définir les conditions de pilotage de ce projet ;

- Précise que la commission ad'hoc devra, pour la session consacrée au vote du budget supplémentaire 2024, définir les actions à mettre en œuvre et le plan pluriannuel.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le 11/07/23
ID : 082-228200010-20230622-1937-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL